APPEPS | Fiche établissement

À remettre au chef d'établissement par le professeur demandeur

Enseignant : ..... Établissement / UAI : .....

Année scolaire : ..... Classes concernées : .....

Applications envisagées : .....

1. Qu'est-ce qu'AppEPS ?

AppEPS est une plateforme gratuite d'applications web pédagogiques conçue par un professeur d'EPS. Elle rassemble, dans un environnement commun accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, des outils à destination des enseignants et des élèves. Certains outils peuvent être utilisés sans enregistrer de données d'élèves ; d'autres offrent un suivi individualisé.

2. Quels usages pédagogiques ?

AppEPS repose sur quatre fonctions : Simplifier, Expliciter, Recueillir et Évaluer (SÉRÉ). La plateforme peut aider à organiser une séance, présenter des critères de réussite, relever des observations, restituer des résultats ou suivre des apprentissages. Le professeur sélectionne les applications utiles à sa classe.

3. Quelles données ?

- Élèves : nom ou nom d'affichage, identifiant, classe et données pédagogiques propres aux outils activés (scores, temps, observations, évaluations, productions).
- Professeurs : adresse professionnelle, informations de compte et données techniques nécessaires au fonctionnement.
- Usages spécifiques à examiner : relevés de fréquence cardiaque (Cardio), vidéos d'élèves (Vidéonote) et autres traitements particuliers selon les applications activées. AppEPS ne collecte pas de données de géolocalisation.

4. Quel cadre institutionnel ?

À la suite d'un échange du 5 mars et d'une analyse par le DPD de l'académie de Dijon, AppEPS a reçu un avis favorable. Le DPD précise que, dans le cadre examiné, le chef d'établissement est responsable du traitement et doit s'assurer de son inscription dans le registre de l'établissement AVANT son utilisation. Il a demandé de clarifier les mentions relatives à la sous-traitance : la qualité de sous-traitant du concepteur enseignant n'est pas retenue dans ce cadre.

Le DPD recommande de privilégier un hébergement institutionnel lorsque cela est possible ; il ne présente pas, dans le courrier communiqué, le maintien chez o2switch comme une interdiction. Cet avis favorable n'est ni une certification RGPD ni une homologation de sécurité.

5. Hébergement, accès et conservation

Hébergement des données principales AppEPS : o2switch (France). Les vidéos déposées par les élèves via Vidéonote sont hébergées sur Nuage, service institutionnel d'Apps.education.fr, et non conservées durablement sur o2switch ; la base AppEPS peut contenir les références, informations de dépôt et commentaires associés. Les accès sont limités aux rôles autorisés. Durée cible de conservation des données pédagogiques des élèves : un an maximum ; point de départ et suppression effective à vérifier sur les deux espaces. Les durées des comptes, journaux et sauvegardes restent à documenter.

6. Démarche à effectuer avant utilisation nominative

- Examiner les usages et applications effectivement prévus, avec le DPD si nécessaire.
- Inscrire ou faire inscrire le traitement dans le registre de l'établissement.
- Organiser l'information des élèves et des familles ; examiner les précautions propres aux fonctionnalités particulières.
- Vérifier les exigences locales de sécurité et les modalités de conservation/suppression.

Informations et documents : https://appeps.fr/ • Contacts : professeur demandeur ; chef d'établissement ; DPD académique. Cette fiche facilite l'examen de l'outil mais ne vaut pas autorisation ni inscription automatique au registre.